

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1080 Bruxelles , le 07 Oct 2008  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4371

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1


----- Unité de formation : PREPARATION POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE G:  
"TRACTEURS AGRICOLES"  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 112101U21C1  
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,



Chantal Kaufmann

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **B. GALLUCCIO**  
Administrateur délégué

Date et signature Le 12/6/2008

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

Préparation pour l'obtention du permis de conduire G: « Tracteurs agricoles »

|                                |                        |
|--------------------------------|------------------------|
| Code de l'unité de formation : | Domaine de formation : |
| <b>112101U21C1</b>             | <b>101</b>             |

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- (1) du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur |                       |                                 |                       |
|--|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement  | (1)                   | Classement du Conseil supérieur | (1)                   |
| Technique  | <input type="radio"/> | Technique                       | <input type="radio"/> |
| Economique   | <input type="radio"/> | Economique                      | <input type="radio"/> |
| Paramédical  | <input type="radio"/> | Paramédical                     | <input type="radio"/> |
| Social   | <input type="radio"/> | Social                          | <input type="radio"/> |
| Pédagogique  | <input type="radio"/> | Pédagogique                     | <input type="radio"/> |
| Agricole   | <input type="radio"/> | Agricole                        | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Code de l'unité de formation :<br><b>112101U21C1</b> | Domaine de formation :<br>101 |
|--|-------------------------------|

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

| Dénomination du cours                           | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|------------|--------|--------------------|
| Théorie de la sécurité routière                 | CT         | B      | 16                 |
| Connaissance mécanique et technique du véhicule | CT         | B      | 32                 |
| Manœuvres et conduite du véhicule               | PP         | L      | 80                 |
| Part d'autonomie                                | X          | P      | 14                 |
| Total des périodes                              |            |        | 142                |

**12. Réserve au Service d'inspection :**

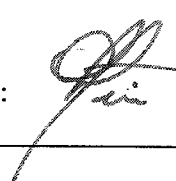
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 10.09.08

Signature : 

**COPIE CONFORME**

La Directrice générale

  
Chantal KAUFMANN

Préparation pour l'obtention du permis de conduire G : « Tracteurs agricoles »

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable :

- d'utiliser un tracteur dans les travaux agricoles ;
- d'assurer la maintenance du véhicule ;
- d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques en vue de passer l'examen pour l'obtention du permis de conduire « Tracteurs agricoles » ;

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- en français,
  - ◆ de résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
  - ◆ de produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition)

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

- CESI ou C2D

Préparation pour l'obtention du permis de conduire G : « Tracteurs agricoles »

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

- Pour la pratique sur route le cours sera individualisé.
- Pour la pratique sur site le groupe sera subdivisé en exécutant et observateurs.

#### 4. PROGRAMME

**L'étudiant(e) sera capable, en matière de Théorie de la sécurité routière :**

- de citer les conditions d'accès au permis de conduire :
  - o âge requis,
  - o permis exigés,
  - o épreuves à passer,
  - o ... ;
- de nommer et identifier les accessoires et documents nécessaires à l'utilisation d'un Tracteur agricole;
- de justifier et d'énoncer les règles des conduites défensive et économique ;
- de déterminer le comportement adéquat à l'égard des autres usagers ;
- de nommer et de déterminer les comportements induits par le code de la route :
  - o valeurs des injonctions des agents qualifiés ;
  - o signaux lumineux ;
  - o place sur la voie publique ;
  - o marques routières ;
  - o signaux routiers ;
  - o arrêts et stationnements ;
  - o exécution d'une manœuvre ;
  - o carrefours ;
  - o vitesse et intelligence routière ;
- de justifier les manœuvres nécessaires en cas :
  - o de dépassement ;
  - o de croisement ;
  - o de changement de direction ;
  - o ... ;
- d'énumérer les conditions d'utilisation des feux ;
- de citer les dispositions de l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles spécifiques aux tracteurs agricoles ;
- de citer les prescriptions légales en matière d'ivresse, d'alcoolémie, de substances qui diminuent la vigilance au volant, de délit de fuite et en matière d'infractions considérées comme graves ;
- de nommer les risques de la circulation routière dans différentes circonstances particulières :
  - o distance entre les véhicules ;
  - o distances de freinage et d'arrêt ;
  - o temps de réaction ;
  - o risques liés aux conditions atmosphériques ;
  - o risques liés à la densité et aux circonstances de circulation ;
  - o ... ;
- d'énumérer les comportements à adopter :
  - o à l'égard des autres usagers ;

- en cas d'accident, de panne ;
- à l'égard des passagers.
- de citer les notions du règlement technique (véhicule lent, véhicule de construction spéciale, remorque, moteur agricole ou moissonneuse, masse maximum autorisée, masse propre et masse à vide, capacité de chargement, masse en charge, masse maximale autorisée du train) ;

**L'étudiant(e) sera capable en matière de Connaissance mécanique et technique du véhicule :**

- de vérifier les conditions techniques spécifiques aux tracteurs agricoles auxquelles doivent répondre les véhicules;
- d'identifier et de contrôler les éléments mécaniques liés à la sécurité du véhicule ;
- d'assurer la maintenance du véhicule (niveaux, graissage, carburant et pression et codification des pneus, entretien des filtres, préchauffage, refroidissement du moteur, ... ) ;
- de distinguer les conditions de freinage : masse maximale autorisée en freinage par inertie, remorque à freins hydrauliques, pneumatiques, freins moteur, ... ;
- de prévenir ou détecter l'usure anormale ou un défaut d'un élément du véhicule (témoins lumineux, jeu trop important des pédales, ...);
- de prendre les mesures préventives en cas de changement de roues ;
- de mettre en œuvre une méthode de détection de problèmes et défauts ;
- d'énumérer les mesures nécessaires afin d'éviter :
  - le retournement du tracteur ;
  - les écrasements entre le tracteur et les outils (remorque, ...)
  - les accidents dus aux prises de forces ;
  - les chutes ;
- D'effectuer les contrôles préalables suivants, prévus pour l'examen pratique :
  - réglage du siège, des rétroviseurs, des portes ;
  - contrôle de l'état des freins, de la direction, des feux, des dispositifs réfléchissants, des indicateurs de direction et de l'avertisseur sonore ;
  - contrôle des systèmes d'assistance à la direction, contrôle de l'état des pneumatiques, des écrous de roue, des garde-boue, du pare-brise, des fenêtres et des essuie-glaces, des fluides ; contrôle et utilisation du tableau de bord en rapport avec la conduite ;
  - contrôle du mécanisme d'attelage et des connexions du circuit électrique et du système de freinage.

**L'étudiant(e) sera capable en matière de Manœuvres et conduite du véhicule**

- d'assurer en 10 minutes les contrôles préalables nécessaires au bon fonctionnement du véhicule ;
- d'effectuer des manœuvres :
  - marche arrière en ligne droite (50 m);
  - virage dans un garage en marche arrière ;
  - attelage et dételage de la remorque :
    - placer et enlever les cales ;



- serrer et desserrer le frein à main de la remorque ;
  - connecter et dételer le système de freinage ;
  - connecter et dételer les conduites de l'hydraulique de direction ;
  - connecter et dételer les câbles électriques ;
  - lever ou placer une béquille ;
  - enlever et placer les goupilles de sécurité ;
  - ouvrir et fermer le taquet ;
  - lever l'œillet au moyen de la béquille ;
  - contrôler les feux ;
  - avancer après le dételage ;
  - reculer avant attelage ;
- de conduire sur la voie publique en dehors des agglomérations (en augmentant progressivement le degré de difficulté) puis en agglomération ~~en tenant notamment compte des points suivants :~~
- repartir après un arrêt dans la circulation, sortir d'une voie privée ;
  - emprunter des routes droites, croiser des véhicules, y compris dans des passages étroits ;
  - négocier des virages ;
  - dépasser et croiser : dépassement d'autres véhicules, dépassement d'obstacles, dépassement par d'autres véhicules ;
  - emprunter des aménagements routiers particuliers, notamment : ronds-points, passages à niveaux, arrêts de trams ou d'autobus, passages pour piétons, pentes prolongées en montée ou en descente ;
  - utiliser correctement les rétroviseurs, les feux, l'embrayage, la boîte de vitesses, l'accélérateur, les systèmes de freinage ;
  - conduire de manière économique et respectueuse de l'environnement, en tenant compte du régime du moteur, des rapports, du freinage et de l'accélération ;
  - 
  - 
  - adopter une position correcte sur la route, sur les bandes de circulation, dans les ronds-points et dans les virages, en fonction du type et des caractéristiques du véhicule, pré positionnement ;
  - respecter les distances de sécurité : maintien d'une distance suffisante à l'avant et à côté du véhicule, maintien d'une distance suffisante par rapport aux autres usagers de la route ;
  - respecter les limitations de vitesse, la signalisation routière et les indications des agents réglant la circulation ;
  - donner en temps utile les signaux nécessaires et corrects, réagir correctement aux signaux donnés par les autres usagers de la route ;
  - freiner et s'arrêter : ralentir à temps, freiner ou stopper en fonction des circonstances, anticipation ;
  -

Préparation pour l'obtention du permis de conduire G : « Tracteurs agricoles »

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- citer les conditions d'accès au permis de conduire ;
- nommer et identifier les accessoires et documents nécessaires à l'utilisation d'un tracteur agricole;
- de respecter les règles du code de la route;
- de vérifier les conditions techniques spécifiques aux tracteurs agricoles auxquelles doivent répondre les véhicules;
- d'identifier et contrôler les éléments mécaniques liés à la sécurité du véhicule ;
- d'assurer la maintenance du véhicule (niveaux, graissage, carburant et pression des pneus)
- d'effectuer les contrôles préalables prévus pour l'examen pratique ;
- d'effectuer des manœuvres ;
- de conduire sur la voie publique en dehors des agglomérations et en agglomération.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la maîtrise de soi et des techniques utilisées,
- la pertinence des gestes posés,
- du souci de prévention des risques,
- du respect du matériel.

Préparation pour l'obtention du permis de conduire G : « Tracteurs agricoles »

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.